

AFL INFOS

Décembre 2021



Editorial : Et si le droit à l'énergie était reconnu ?

L'année 2021 va s'achever avec les mêmes inquiétudes que nous avons connues à son commencement : que nous réserve la situation sanitaire ? Aux variants Alpha, Bêta ou Gamma dont nous parlions alors, voilà que l'on nous annonce un variant « Omicron ». Mauricette recevait sa première dose juste avant la Saint-Valentin, nourrissant le fol espoir d'arriver à contenir la propagation du Covid 19 et nous y avons cru. Hélas, la déception est à la hauteur des espérances qui nous ont nourri tout au long de cette année. A l'aube de 2022, à l'heure de la troisième injection, nous ne sommes toujours pas sortis de cette crise sanitaire.

Comme toutes les crises, celle-ci touche en priorité les plus précaires, les plus fragiles au niveau mondial comme en France métropolitaine et en Outre-mer. Nous avons beaucoup parlé des « premiers de cordée » lors de la première vague : ils sont désormais le cadet des soucis des premières joutes verbales lançant la campagne électorale. Hôpitaux, école et université se trouvent aux premiers rangs

de la déflagration provoquée par la situation actuelle. Pourtant, c'est une réforme des retraites qui tourne le dos au juste principe de répartition que l'on remet sur la table ; la réforme de l'assurance chômage a fini par entrer en vigueur, le Président de la République annonce un renforcement du contrôle des chômeurs qui seraient, nous dit-on, responsables solidairement de la situation de l'emploi en France ! Aux grands maux, les petits remèdes ...

Pourtant, au milieu de ce ciel obscurci, une lueur a surgi : **l'émergence d'un droit à l'énergie !**

Le 12 novembre dernier, EDF prenait l'engagement d'accompagner les consommateurs en situation d'impayés en mettant fin aux coupures d'alimentation en électricité à l'issue de la trêve hivernale.

Il faut prendre conscience qu'en 2020, 467 201 interventions pour impayés ont été réalisées. Ce chiffre donne à réfléchir et illustre l'ampleur de la crise que

nous traversons qui a vu l'énergie particulièrement et fortement impactée par la flambée des prix de l'énergie. Et ce n'est pas la prime de 100€ versée aux revenus inférieurs à 2000€ mensuels qui apportera une réponse pérenne et suffisante à cette situation.

La proposition d'EDF a le mérite de mettre « le pied dans la porte » : les factures resteront dues, il s'agit juste d'un report de créance, mais le Ministère de l'Ecologie s'en saisit pour proposer l'instauration d'un « service minimum de l'électricité » trop modeste à nos yeux. Plusieurs associations de consommateurs s'associent aux AFL Paris pour répondre à la consultation lancée sur ce sujet. Puisse-nous être entendus !

Et en attendant, formons des vœux pour que 2022 tourne définitivement la page des deux années de crise que nous venons de vivre. A tous, nous souhaitons une bonne année !

Le président,
Jean-Jacques RENARD

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial : Et si le droit à l'énergie était reconnu ?
- Page 2 : Quelle énergie consommerons-nous demain ?
- Page 3 : 1905, encore et toujours
- Page 4 : Jeunes, l'école de la 2ème chance recrute à Paris !
- Page 5 : Education, éducation !
- Page 6 : Pourquoi adhérer ?

AFL INFOS

**Revue d'informations
des**

**Associations Familiales
Laiques de Paris,
4 rue Giffard 75013 Paris**

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : D. Foundoulis

Rédaction : F. Thiebault

Contributeurs : Daniel Foundoulis, Stéphane Leray, Jean-Pierre Mailles, Jean-Jacques Renard, Françoise Thiebault

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

asso@aflparis.org

Quelle énergie consommerons-nous demain ?

Souvenez-vous il y a 10 ans, Fukushima : nous pensions que c'en était fini des centrales nucléaires. Le sociologue Allemand Ulrich célébrait « l'ère postnucléaire » Et depuis, les températures montent, montent, plus de 2,4° aujourd'hui ! L'objectif en 2015 était de baisser d'environ 45% les émissions de carbone avant 2030, or au rythme actuel elles progresseront de 15%... A ce jour le monde a déjà dépensé 86% de son budget carbone (Source GIEC). La COP 26 a inscrit à la baisse, et non à la disparition graduelle, l'usage du charbon comme combustible dans les centrales. Hélas à la COP 36 il sera trop tard : Nous ne pouvons émettre plus de Co² que ce que la terre peut naturellement capter !



La fin des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) est programmée, le renouvelable (solaire, éolien, hydraulique) incertain, alors ? Le nucléaire n'est probablement pas le remède miracle : voir les déboires de l'EPR de Flamanville, 6 fois plus coûteux que prévu pour une mise en service en 2023, 16 ans après le début des travaux... La France, rapportée à sa population, est le pays le plus nucléarisé au monde (56 réacteurs en activité, un en construction, et 6 en projet). De l'avis général seul le mixte énergétique peut faire réussir la transition énergétique. Et que l'on soit pro ou anti nucléaire, il faudra réduire la consommation globale d'énergie sachant que les besoins en électricité sont évalués à + 30% en 2050 par RTE : Réseau de Transport d'Electricité. Cet objectif paraissant très difficilement accessible avec les seules énergies renouvelables (photovoltaïque, hydraulique, éolien, géothermie), il faudra donc faire preuve de pragmatisme !

Aujourd'hui, la production d'électricité en France est composée d'un bouquet de 67,1% de nucléaire, 13% d'hydraulique, 7,9% d'éolien, 6,9% de gaz, 2,5% de photovoltaïque, 1,9% de bioénergie, 0,35% pétrole, et enfin 0,27% de charbon. *(Pour mémoire l'opérateur historique (EDF) souhaiterait que l'énergie d'origine nucléaire soit considérée comme « énergie verte », mais l'Union Européenne n'y est pas favorable).*

En 2022 le réchauffement climatique, le gaspillage des ressources, l'extinction de la biodiversité, nous obligeront à réfléchir à des comportements beaucoup plus vertueux pour réussir la transition énergétique, et sans le nucléaire comment faire, lorsque de nouveaux usages de l'électricité apparaissent, comme la mobilité et comme le chauffage qui exclura très bientôt le gaz des logements neufs ? « *Le nucléaire comme les énergies fossiles entretiennent l'illusion d'un monde d'abondance sans limite, impossible d'atteindre la neutralité carbone sans les énergies renouvelables* » (source RTE)



L'Etat, premier actionnaire d'EDF avec 83,7% de son capital, est décisionnaire en matière de production nucléaire. Pour respecter les objectifs de la PPE (programmation prévisionnelle des énergies), il faudrait arrêter 14 réacteurs d'ici 2035, et construire de nouvelles centrales dites « minicentrales SMR ». Mais l'électricité d'origine nucléaire, certes bas carbonée, génère des déchets radio-actifs pour des centaines de millions d'années. La piscine de la Hague sera saturée en 2028, et les réserves de plutonium nécessitent plus de 10 ans de retraitement. A ce jour nous n'avons aucune solution satisfaisante face aux défis que pose la gestion de ces déchets. Et ces projets de nouvelles centrales ont peu de chances d'être réalisés dans 13 ans... *(la suite page 5)*

1905, encore et toujours

S'il fallait citer une loi de la République qui fait régulièrement le buzz de l'actualité, on pourrait suggérer sans se tromper la loi de 1905 dite de séparation des Eglises et de l'Etat. Bien qu'elle fasse consensus dans son principe de la droite à la gauche et vice et versa, certains estiment la laïcité, à l'aune de l'actualité, trop permissive ou l'inverse et on lui adjoint souvent des adjectifs tels qu' « ouverte » ou « fermée » pour mieux la vider de son esprit premier qui demeure de permettre aux citoyens croyants ou non de vivre ensemble sous l'autorité d'un Etat neutre vis-à-vis des religions.

Depuis le début du vingtième siècle nous vivons de fait dans une République laïque, mais à force d'entendre ses contempteurs remettre en cause ses modalités d'application, on parvient à nous faire douter de ce que représente la laïcité dans notre vie quotidienne. En d'autres termes ; la neutralité concerne-t-elle l'Etat ou le citoyen ?

Forts de ce constat, nous avons eu le besoin de nous associer avec d'autres associations pour dire combien à plusieurs nous tenons à la laïcité de 1905 ; sans même demander au préalable une actualisation de la loi.

Nous nous sommes donc regroupés avec la Ligue de l'enseignement Paris, la FCPE Paris, et le CIDJ pour monter une exposition pédagogique sur la laïcité à destination d'un public jeune afin de mieux lui faire connaître le contexte historique lors de la promulgation de cette loi et ses effets encore aujourd'hui dans leur vie de tous les jours.

Cette exposition est finalisée depuis peu et sera présentée symboliquement le 9 décembre prochain. Nous souhaitons qu'elle touche le plus large public possible. **C'est pourquoi elle sera itinérante et devrait atterrir dans nos locaux, rue Giffard les 28 et 29 janvier 2022.**

Nous ne manquerons pas de vous confirmer sur notre site cet événement qui sera l'occasion de nous réunir et de débattre autour d'un sujet essentiel de notre Démocratie. A dessein citons le premier article de notre constitution de 1958 :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. ».



Exposition « Cité Laïque » #JournéeLaïcité

Inauguration le jeudi 9 décembre à Paris 19^e

Jeunes, l'École de la deuxième chance recrute à Paris !

La première École de la 2^e Chance (E2C) a été créée à Marseille en 1997, sur la base des principes inscrits dans le Livre Blanc « Enseigner et apprendre : vers la société cognitive », présenté par Edith Cresson et adopté par la Commission Européenne en 1995. Associations loi de 1901, les E2C accueillent des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans diplôme et sans qualification. Les missions locales, Pôle emploi et le tissu associatif local font partie des prescripteurs habituels des E2C. En 2020, on comptait 53 Écoles de la 2^e Chance en France et 135 sites répartis dans 12 régions et 59 départements de France métropolitaine, ainsi que 5 départements et régions ultramarines. (Source Wikipedia)



Quelle est la vocation de l'École de la deuxième chance de Paris ?

Notre ambition : permettre à chaque jeune de choisir sa trajectoire de vie.

Depuis sa création en 2007, l'école accompagne des jeunes parisiens sans emploi ni qualification, âgés de 16 à 25 ans, vers l'insertion professionnelle et la vie citoyenne, et ça marche !

En quelques mois, des jeunes filles et garçons motivés s'insèrent dans la vie active grâce à un parcours personnalisé et rémunéré. Ils sont stagiaires de la formation professionnelle et perçoivent une indemnité de 500 euros par mois. Une équipe de coaches, de formateurs, de bénévoles les aide à prendre confiance en eux et à construire leur projet professionnel. En alliant bienveillance et exigence, pour découvrir des métiers, affiner leur projet, et

acquérir de l'expérience. Ils sont accueillis 35 heures par semaine et toutes les trois semaines ils partent en stage en entreprise. Les compétences acquises sont validées par une attestation délivrée à la fin du parcours.



Quelle est la motivation des jeunes ?

Ils aspirent à prendre leur autonomie, mais beaucoup ne connaissent pas les codes des entreprises. Nous leur offrons des perspectives positives pour leur avenir : décrocher un emploi, reprendre une formation qualifiante, renouer avec les études, participer aux stages civiques.

Dans notre école, pas de notes ni d'examens ! Chacun.e progresse à son rythme, avec persévérance. En rejoignant l'E2C, on peut devenir aide-soignant.e, assistant.e dentaire, vigile, informaticien.ne, plombier, caristes, etc.

De nombreuses entreprises font confiance à notre savoir-faire : SNCF, RATP, La Poste, les groupes Printemps, Monoprix et Korian entre autres accueillent régulièrement nos jeunes.

Comment faire pour rejoindre l'E2C Paris ?

Contrairement à une école classique, l'inscription à l'E2C Paris est possible à tout moment en cours d'année. Chaque semaine, nous accueillons de nouveaux jeunes dans nos locaux situés dans le 19^{ème} arrondissement, 47 rue d'Aubervilliers et rue du Maroc.

Découvrez toutes nos infos pratiques sur le site e2c-paris.fr

Education, Education...

Un quinquennat se termine et le moins qu'on puisse dire c'est que l'éducation n'a pas été une grande préoccupation pour Monsieur Macron ! Certes, on nous serine que des classes ont été dédoublées dans certaines zones sensibles, mais on oublie de dire que c'est au détriment de la mesure « *plus de maîtres que de classes* » qui permettait d'aider les élèves partout. Finie aussi la prise en compte des rythmes chronobiologiques de l'enfant pour établir le calendrier scolaire. Finies les TAP qui devaient procurer une ouverture sur les activités culturelles, sportives,... Et je ne parle pas des mathématiques que Jean-Michel Blanquer ne juge pas forcément utiles pour avoir le bac !

Il est facile de critiquer, direz-vous. Oui, mais les AFL Paris ne se contentent pas seulement de paroles, elles passent aux actes. Elles mettent en place une aide à l'orientation. En effet, l'entrée dans l'enseignement supérieur a toujours été délicate. Elle l'est encore plus avec la mise en place d'une sélection, profondément

injuste, par la procédure de Parcoursup. Pour aider les jeunes, les AFL, avec des associations amies, veulent fournir des informations sur les disciplines, les métiers et les besoins pour aider les jeunes dans leurs choix. Et aussi, et c'est très important, les aider à établir leur dossier Parcoursup pour réaliser ces choix. Autre réalisation, pour aider les jeunes à devenir des citoyens, les AFL, toujours en coopération, ont contribué à l'organisation d'une exposition sur la laïcité.

Enfin, au niveau national, le CNAFAL participe au mouvement « Ambition Education ». Avec des syndicats d'enseignants, de parents d'élèves, des mouvements pédagogiques et périscolaires, l'organisation des Villes Educatrices, sera présenté aux différents candidats à la présidentielle, les mesures qui semblent indispensables pour une éducation meilleure et moins inégalitaire.

Chacun pourra juger des intentions des candidats et ensuite de leur réalisation par celui qui sera élu.

Quelle énergie consommerons-nous demain ? (suite)

Il n'est donc plus temps de « penser énergie » de façon dogmatique, pro ou anti nucléaire. Les enjeux sont différents, il faut être capables de répondre à une demande d'électricité toujours plus importante en raison des choix qui sont opérés aujourd'hui, et d'assurer la fourniture « à la pointe hivernale » sans ratés ni coupures.

La seule solution, c'est donc un mix énergétique qui garantisse la couverture des besoins énergétiques à un prix abordable pour tous. Différents scénarii ont été présentés par les grands acteurs du monde de l'énergie, ils supposent, pour tendre ou même parvenir à une électricité 100% renouvelable en 2050, un effort de sobriété important, des comportements vertueux et surtout une rénovation thermique des bâtiments massive et volontariste avec les financements adéquats, ce qui aurait en outre l'avantage de limiter l'augmentation des factures pour les consommateurs.

On peut en rêver en cette fin 2021... On peut aussi agir, et participer au débat public sur la stratégie française énergie climat, ouverte jusqu'au 15 février 2022, en cliquant sur le lien :

<https://www.ecologie.gouv.fr/ouverture-concertation-publique-sur-strategie-francaise-energie-climat>. **Exprimez-vous !**



Pourquoi adhérer ?

En 2020 et 2021, les associations en général, et la notre, ont connu, comme vous, des jours difficiles...

Nous avons essayé de vous aider dans la mesure des possibilités de nos bénévoles, confinés comme vous, et vous nous avez soutenus en continuant à adhérer à notre petite association, par conviction. Merci !

En adhérant cette année à notre association, vous pouvez donner un sens différent à votre engagement :

L'adhésion de soutien, une nouvelle proposition destinée à conforter le fonctionnement de notre organisation, ainsi que les valeurs que nous défendons. Cette adhésion, de 20 euros (ou de 10 euros pour les personnes déjà adhérentes d'une association partenaire, comme la FCPE) est indépendante de la cotisation souscrite jusqu'à présent, qui incluait les services que nous pouvons vous rendre.

L'adhésion de service, dont le montant est différent selon la nature de nos interventions :

Pour la défense des consommateurs, elle reste fixée à 35 euros

Pour la permanence d'écrivain public, elle est fixée à 10 euros,

Pour le service d'accompagnement scolaire, elle s'élève elle aussi à 10 euros.

L'abonnement à Familles Laïques, revue nationale, est facultatif, son montant est de 4 euros.

Vous pouvez enfin faire un don, il sera le bienvenu !

AFL PARIS – BULLETIN D'ADHESION 2022

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Code postal : Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

Enfants mineurs ou handicapés

Date de naissance : Date de naissance :

Date de naissance : Date de naissance :

Cocher les cases correspondant à vos choix

DATE ET SIGNATURE :

Adhésion de service :

Consommation : 35 €

Ecrivain public : 10€

Accompagnement éducatif : 10€

Adhésion de soutien : 20€

Membres d'une association partenaire (sur justificatif) : 10€

Abonnement à Familles Laïques (national) : 4 €

Don : à partir de 5 €

Demands d'emploi, situations exceptionnelles : voir le CDAFAL

